	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-756

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2022-756

Bordeaux - Requalification des quais ' Queyries - Brazza - Chaigneau ' entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard - Clôture et bilan - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte règlementaire

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 €, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants (article R.103-1 du Code de l'Urbanisme).

2. Rappel des Objectifs de programme

Dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023 conclu avec la commune de Bordeaux, la requalification des quais « Queyries - Brazza - Chaigneau » vise à rétablir des continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles entre le parc aux Angéliques et les quartiers.

Le périmètre concerne les quais de Queyries, de Brazza et la rue Chaigneau, entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard, hors giratoire de la Souricière et hors élargissement de l'ouvrage SNCF.

A l'échelle du grand paysage, les quais bénéficient d'une situation privilégiée d'ouverture sur la Garonne et sur la rive gauche. En lisière du parc aux Angéliques, cet axe constitue aussi un fort potentiel pour rétablir les continuités paysagères et écologiques entre les espaces paysagers existants ou projetés (parc, lanières et façade boisée de Brazza, Brazza Ligne...). Le patrimoine végétal, constitué en partie d'alignement de platanes, devra être au maximum préservé.

Le projet des quais se situe en porte d'entrée des futurs quartiers Brazza et Bastide Niel. Le schéma de circulation générale devra se faire en cohérence avec les plans de circulation envisagés sur ces quartiers pour l'ensemble des modes de déplacement.

En termes de mobilités, la requalification des quais devra intégrer les grands projets de mobilité portés par Bordeaux Métropole (Liaison Pont à Pont, Réseau REVE Réseau Express Vélo) et trouver le juste équilibre entre les enjeux d'accès au centre-ville de Bordeaux depuis les communes de la rive droite et les enjeux de desserte des quartiers. Il devra aussi remédier à des conflits d'usages entre cyclistes et piétons en recherchant notamment la création d'un itinéraire vélos structurant depuis la place Stalingrad jusqu'au Boulevard André Ricard.

Ainsi, selon la délibération 2021-714, le Conseil de Bordeaux Métropole a fixé les objectifs de programme suivants :

- Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le parc aux Angéliques et les quartiers.
- Favoriser les modes de déplacement vertueux (transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant.
- Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités.
- Améliorer le confort et le bien-être de l'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines, éclairage ...)

3. Déroulé de la concertation

Par la délibération 2021-714 du 24 novembre 2021, la concertation s'est ouverte le lundi 24 janvier 2022 à 9h.

Le public a été informé de l'ouverture de cette concertation par l'affichage dans un journal local dès le 26 janvier 2022 et via les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

Les avis ont pu être recueillis, conformément à la délibération d'ouverture, via le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/requali_fication-des-quais-rive-droite-de-bordeaux) et via les registres papier disponibles à la Cité municipale de Bordeaux, 4, rue Claude Bonnier ainsi qu'à la mairie de Quartier Bastide, 38, rue de Nuits.

Bordeaux Métropole a mis à disposition du public un dossier de présentation du projet réalisé sur la base des derniers documents produits à la date d'ouverture de la concertation, les études préliminaires.

En cours de concertation, les 12 et 27 avril 2022, se sont tenues deux réunions publiques. Ces échanges se sont tenus à proximité immédiate du site d'études, dans les Ateliers de la Fabrique POLA. Une large diffusion via la page de la participation, les réseaux sociaux de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole ainsi qu'un boitage des riverains habitant à proximité immédiate du site ont permis d'en informer le public en amont. Les dates et heures de réunions ont été pensées pour maximiser le nombre de participants potentiels, ainsi les réunions se sont déroulées en soirée, à partir de 18h, en semaine, hors période de vacances scolaires. Chacune des deux réunions publiques a accueilli environ 35 personnes.

Un support de présentation a été réalisé et diffusé en séance. Ce support a été mis en ligne et est téléchargeable sur la page de la participation.

Les avis exprimés en séance ont été consignés et au même titre que les avis recueillis sur le site internet et les registres papier.

Une synthèse des avis exprimés lors des deux réunions publiques a été mise à disposition du public sur la page de la participation.

4. Exposé des contributions

Les contributions du public ont été versées par voie dématérialisée via la page de la participation de Bordeaux Métropole ou via les registres papier disponibles à la Cité municipale de Bordeaux, 4, rue Claude Bonnier ainsi qu'à la mairie de Quartier Bastide, 38 rue de Nuits, et enfin, via les deux réunions publiques qui se sont tenues les 12 et 27 avril 2022.

Bilan quantitatif des contributions par outil de collecte :

- Via la page de la participation : 29 avis déposés et 12 réactions aux avis déposés
- Via le registre disponible à la Cité Municipale de Bordeaux : 0 avis
- Via le registre disponible à la Mairie de Bordeaux, Quartier Bastide : 0 avis
- Via les réunions publiques des 12 et 27 avril 2022 : 33 avis

Soit un total de **74 avis** exprimés sur ce projet entre le 24 janvier 9h et le 16 septembre 16h.

a. Bilan quantitatif des contributions par objectif de programme :

Nous avons choisi de répartir par objectif de programme les avis exprimés. Ainsi nous comptons par item, le nombre d'avis suivants :

Items	Nbr. Avis
<i>Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le Parc aux Angéliques et les quartiers</i>	3
<i>Favoriser les modes de déplacement vertueux (transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant</i>	9
<i>Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités</i>	17
<i>Améliorer le confort et le bien-être de l'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines,</i>	2

<i>éclairage,...)</i>	
<i>Traite d'au moins deux items défini comme objectifs de programme</i>	7
<i>Autres sujets</i>	22
<i>Hors-sujet</i>	14
TOTAL	74

b. Synthèse des avis recueillis :

De manière générale, le projet semble avoir été compris et bien appréhendé par les participants. Les objectifs majeurs de végétalisation et création de voie vélo efficace sont bien accueillis.

Les items traitant des thématiques d'aménagements n'appellent que peu de remarques.

Des questions afférentes aux revêtements et à leur répartition sur le profil en travers sont soulevées. Il est à noter que la question des périmètres d'études n'a pas été complètement assimilée.

Les services ont fait la démonstration de la zone d'études ainsi que des opérations en interface.

Ces opérations sont multiples, entre grands projets urbains et marquage temporaire de zones de test. Toutes ces opérations ne sont pas l'objet de la présente concertation. En ce sens, nous traiterons comme « hors sujet » l'ensemble des remarques et commentaires ayant pour objet un ou plusieurs projets connexes.

A l'image du bilan quantitatif, nous avons choisi de répartir par item les remarques recueillies.

Volet Aménagements paysagers :

Le premier item traite de la dimension végétale du projet. Tel qu'évoqué précédemment, nous n'évoquerons pas ici les multiples questions portant sur la nature des opérations d'aménagements de Bastide Niel et Brazza notamment, ainsi que les questions d'ordre calendaire de mise en œuvre de ces projets.

Ces éléments mis à part, ce volet paysager a fait l'objet de peu de remarques. Le concept général d'étirer le Parc aux Angéliques jusqu'aux façades bâties est très bien accueilli. Néanmoins, il en ressort la remarque récurrente du traitement des infrastructures en configurations provisoires. Les riverains, futurs riverains et commerçants présents cautionnent le projet, tout en demandant formellement, à la vue du calendrier opérationnel évoqué, que des aménagements temporaires soient réalisés. Au-delà des questions clairement portées sur ce sujet, tout au long des échanges, les usagers, riverains ou habitants présents ont pu évoquer les difficultés rencontrées depuis leur installation dans un environnement en mutation. Ce point sera traduit dans les différents items suivants traitant notamment des difficultés de stationnement.

Volet Mobilités :

Le second item traitant des mobilités a recueilli a suscité un certain engouement. Une très large majorité des avis s'inscrivent dans l'objectif de favoriser les modes de déplacement vertueux en créant notamment un itinéraire cyclable structurant. Les professionnels et associations militantes du cycle se sont positionnés et ont formulé des avis éclairés

demandant la mise en œuvre d'une voie cycle fléchée itinéraire ReVe en limitant au maximum les traversées de chaussée. Les questions de mobilité « grande maille » relevant de stratégies de déploiement métropolitaines ont généré également des débats. A plusieurs reprises, les usagers ont évoqué le besoin en BatCub au droit de Brazza. Nous noterons un avis demandant la création d'une voie de Transports en Commun en Site Propre sur l'ensemble du linéaire. De manière générale, le public regrette le manque de transports en commun sur ce secteur.

Volet cohabitation des différents modes

Ce troisième item traitant de la cohabitation des différents modes a fait l'objet de nombreuses remarques. Il ressort, en premier lieu, que des conflits d'usages entre piétons et cycles existent actuellement. Le collège présent en séances a insisté sur la nécessité de produire des aménagements qui concourront à limiter ce phénomène. Il ressort également la volonté d'orienter les cycles sur l'axe ReVe avec une signalétique lisible et des revêtements continus.

Volet confort et bien-être des usagers :

Le quatrième item, axé sur la qualité ressentie des espaces projetés n'a que très peu interpellé. Nous noterons seulement des demandes diverses en matière de revêtements de sols plus favorables aux PMR notamment.

Volet « Autres objectifs » :

Nous relaterons également les autres sujets, qui ne sont pas directement rattachables aux objectifs de programme défini dans la catégorie suivante. Ainsi, le sujet du stationnement a été le sujet le plus évoqué. Il en ressort des difficultés permanentes de stationnement qui sont de deux ordres. La première concerne le manque de stationnement engendrant des difficultés à garer les véhicules des visiteurs. Le second point concerne le stationnement anarchique qui se répand sur l'ensemble des espaces ouverts non-sécurisés, dont les rues en cours de travaux, partiellement ouvertes.

Ces remarques traitent essentiellement des quartiers adjacents et se répercutent sur les espaces publics objet de la concertation.

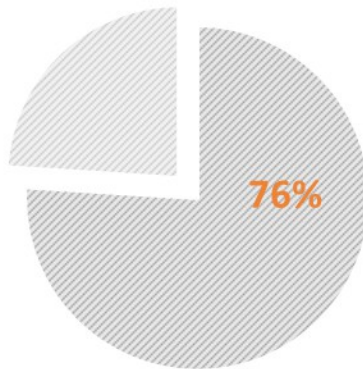
Pour partie, comme nous avons déjà pu l'évoquer, il s'agit ici, partiellement de remarques « hors sujet » pour lesquelles le projet soumis à concertation ne peut répondre. Il convient toutefois de noter que le bilan du stationnement « licite » dressé a fait réagir les participants. Effectivement, les larges espaces libres dénués d'obstacles favorisant les pratiques de stationnement « sauvage » ne sont pas pris en compte dans le bilan de stationnement. On reprochera le caractère orienté de cet affichage.

5. Les suites à donner aux contributions

a. Les tendances

Le projet de requalification des Quais de Queyries, Brazza et Rue Charles Chaigneau est un projet relativement consensuel puisque 76% des avis exprimés sont favorables.

TENDANCE DES AVIS EXPRIMES



b. La synthèse des réponses apportées par la collectivité

Volet Aménagements paysagers :

Il est ici proposé de poursuivre le principe fondateur du projet, étirant le Parc aux Angéliques jusqu'aux façades bâties en adaptant le phasage des travaux aux besoins des nouveaux quartiers. En ce sens, des aménagements provisoires seront prévus afin de répondre aux besoins primaires en matière d'accessibilité et de fonctionnalité des bâtis présents en façade. Une végétalisation sommaire pourra être installée sur les zones à enjeux.

Volet Mobilités :

Les attentes du public seront diffusées aux services en charge des thématiques de grandes mobilités, la question de l'arrêt BatCub sera notamment étudiée. De la même manière, la collectivité communiquera autour de la nouvelle délégation de service public de transports afin de préciser d'éventuelles évolutions des itinéraires, fréquences ou modes de transports retenus sur le secteur concerné.

Les infrastructures cyclables proposées seront soumises aux acteurs locaux du cycle afin de garantir leur efficacité. Les amorces, tracés et points de vigilance spécifiques seront retravaillés dans les phases ultérieures.

Volet cohabitation des différents modes :

La maîtrise d'ouvrage indique avoir déjà très largement travaillé sur ce point, il sera poursuivi dans les phases ultérieures d'études.

Volet confort et bien-être des usagers :

La collectivité poursuivra le travail déjà engagé sur le confort d'usage général des aménagements proposés. Les points spécifiques soulevés par le public seront étudiés dans les phases ultérieures. Les revêtements seront précisés afin d'optimiser le rapport confort d'usage / impact environnemental / coût.

Volet « Autres objectifs » :

Le projet soumis à concertation ne répondra pas à l'ensemble des attentes de matière de stationnement. En effet, les difficultés de stationnement évoquées sont générées par les quartiers adjacents au projet et non par le projet. La maîtrise d'ouvrage s'assurera de concevoir des aménagements limitant le stationnement illicite. Le projet sera également retravaillé pour y intégrer quelques poches de stationnement « autre que VL », type moto, cycle, autopartage ou freefloating.

c . Les objectifs de programme

Après avoir dressé le bilan des contributions du public, il convient de proposer ici d'éventuelles intégrations des remarques.

Comme nous avons pu l'évoquer dans les paragraphes précédents, le projet est relativement consensuel. Le concept général a reçu un accueil très favorable.

En ce sens, les objectifs généraux de programme seront conservés sans réorientation de nature à en faire évoluer le contenu :

- Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le parc aux Angéliques et les quartiers.
- Favoriser les modes de déplacement vertueux (transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant.
- Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités.
- Améliorer le confort et le bien-être de l'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines, éclairage ...)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L103-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la fiche n° 40, extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole, le 23 septembre 2021 délibération N° 2021-526, et adopté par le conseil municipal de la commune de Bordeaux, le 9 novembre 2021,

VU l'arrêté 2022-BM0942 du 24 août 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de requalifier les quais « Queyries - Brazza - Chaigneau » entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard afin de renforcer les continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles entre le parc aux Angéliques et les quartiers.

CONSIDERANT qu'il convient de dresser le bilan de la concertation du projet de requalification des quais « Queyries - Brazza - Chaigneau » entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard,

CONSIDERANT qu'il convient désormais de clôturer et dresser le bilan de cette concertation ouverte depuis le 24 janvier 2022.

CONSIDERANT que l'ensemble des conditions nécessaires à la participation du public ont été réunies

CONSIDERANT l'avis du public

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la présente concertation, tel que décrit dans le présent rapport.

Article 2 : de maintenir les objectifs du projet de requalification des quais rive droite, à savoir :

- Préserver le patrimoine végétal existant et renforcer les continuités paysagères et écologiques entre le parc aux Angéliques et les quartiers.
- Favoriser les modes de déplacement vertueux (Transports en commun, vélos, marche) et réaliser notamment un itinéraire cyclable structurant.
- Assurer la sécurité de tous en veillant à la cohabitation des différentes mobilités.
- Améliorer le confort et le bien-être de l'ensemble des usagers en créant des lieux de pause agréables (arbres, mobilier, fontaines, éclairage ...)

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	